

Lettre d'information n° 2 – Novembre 2023

Projet éolien de Dangeau

ÉDITO

Chères Dangeolaises, chers Dangeolais,

Nous vous adressons un point de situation concernant le projet éolien de Dangeau conduit par ERG France. À la suite de l'Assemblée de lancement qui s'est tenue en septembre dernier, les différentes études progressent.

Nous organisons un **atelier de co-construction autour de l'étude paysagère le lundi 4 décembre**. Cet atelier a pour objectif discuter ensemble de l'étude et de recueillir vos avis pour co-construire ensemble l'emplacement des points de vue de photomontages. Cet événement sera aussi l'occasion de définir ensemble le nom du projet, pour que ce parc s'intègre au mieux à votre territoire.

Nous comptons sur votre présence pour enrichir cette étape importante de la démarche de concertation. Votre contribution est le gage d'un projet pleinement intégré, reflétant nos aspirations communes à la lutte contre le changement climatique.

Nul doute que nous aurons le plaisir de nous retrouver bientôt, et nous sommes convaincus que nos échanges continueront d'être aussi enrichissants !

En attendant notre prochaine rencontre, nous vous souhaitons une agréable lecture de cette deuxième lettre d'information.



Yala CONCEIÇÃO HIVERNON
Cheffe de projet



Marion ABECASSIS
Chargée de concertation

INVITATION

Atelier de co-construction n° 1



Le 4 décembre
2023



A la salle des fêtes
de Dangeau



De 18h30
à 20h30

Retour sur les premières

Actions de la démarche

RETOUR SUR DEUX JOURS DE PORTE-À-PORTE LES 7 ET 15 SEPTEMBRE 2023



Pendant deux jours, nous nous sommes déplacés pour distribuer les premières lettres d'information, rencontrer les habitants de la commune et échanger autour du projet éolien de Dangeau.

« La transition énergétique c'est important ! »

« Comment prenez-vous en compte la biodiversité ? »

« C'est bien de nous informer et de nous demander notre avis. »

RETOUR SUR L'ASSEMBLEE DE LANCEMENT DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le lundi 25 septembre 2023 nous étions présents à la salle des fêtes de Dangeau pour vous rencontrer et vous présenter le projet éolien à l'étude sur votre commune.

Les sujets évoqués lors de ce forum :

- > Le projet éolien de Dangeau
- > L'éolien en général
- > La démarche de concertation

Vous étiez aussi présents :

- > 35 participants, dont 9 élus
- > Des premières idées pour améliorer la conduite du projet et la démarche de concertation



Si vous n'avez pas pu être présent lors de cet événement, vous pouvez retrouver le compte rendu relatant nos échanges sur le site Internet du projet : www.projeteolien-dangeau-erg.fr

Faites-nous part de vos idées et suggestions sur le site internet du projet dans la rubrique Vos Contributions > Fil de discussion.

Vous n'étiez pas présent ?

On répond à vos questions !

Pourquoi développer un projet éolien à Dangeau ?

La réflexion sur le projet éolien à Dangeau est née des échanges avec les élus locaux et de l'opportunité de développer l'énergie éolienne sur votre territoire.

En 2016, ERG avait proposé trois zones propices au développement de l'éolien dans la commune. Le conseil municipal avait alors choisi l'une de ces trois zones. Les élus ont ensuite signé une délibération favorable, autorisant ainsi ERG à mener des études pour définir le projet.

Plusieurs critères ont participé au choix de la zone d'étude :

- Cette zone se situait dans l'ancien schéma départemental de l'éolien. Ce secteur a aussi été identifié comme zone favorable dans la cartographie des zones propices au développement de l'éolien, publiée en février 2022 par le département de l'Eure-et-Loire.
- La zone choisie est la plus éloignée du centre bourg et est située à plus de 500 mètres des habitations.
- Le site présente un gisement de vent important.
- La zone d'étude ne recoupe aucun espace réglementé en matière de biodiversité.
- Le nombre de monuments historiques à forte valeur patrimoniale aux alentours est plus faible, en comparaison au reste de la région.
- Les contraintes armées, permettant l'implantation d'éoliennes, ont été levées.

A quoi cela va-t-il servir ?

L'installation d'éoliennes réparties sur l'ensemble du territoire contribue à sécuriser l'approvisionnement en électricité. Couplé à la production d'électricité d'origine solaire et hydraulique, cela permet d'obtenir une production d'énergie renouvelable relativement stable et lissée tout au long de l'année.

De plus, l'éolien présente une certaine forme de complémentarité avec la consommation d'électricité puisque la production d'électricité éolienne est plus forte entre octobre et mars, période à laquelle nous consommons le plus. De ce point de vue, les éoliennes sont une technologie qui nous permet de lutter contre le réchauffement climatique.

Qu'est-ce que cela apporte à la commune ?

Au travers du projet éolien de Dangeau, vous participez activement à la transition énergétique de votre territoire, ainsi qu'à sa redynamisation (en 2023, l'éolien représente plus de 28 000 emplois en France). Un projet éolien apporte également des retombées économiques directes et indirectes : redevances fiscales, recours à une sous-traitance locale, mesures d'accompagnement...



Le vrai du faux...

FAUX

« Les éoliennes ne tournent jamais, ce n'est pas rentable ! »

L'énergie provenant des éoliennes est certes, variable mais rentable. Les éoliennes tournent entre 75 et 95 % du temps (source ADEME), quand elles ne tournent pas c'est parce que :

- Le vent est inférieur à 10 km/h ;
- Le vent est trop fort (supérieur à 90 km/h) ;
- En cas de maintenance (cela représente environ 5 jours par an) ;
- Les éoliennes peuvent être arrêtées en cas de bridages acoustiques ou écologiques (lors des migrations par exemple) et en cas de visites du parc pour la maintenance.

Aujourd'hui, les technologies permettent de prévoir la production éolienne 3 jours à l'avance. **L'énergie éolienne devient donc de plus en plus prévisible.**



VRAI & FAUX

« Il vaut mieux faire de grands parcs éoliens, densifier l'existant ! »

Bien que de grands parcs éoliens permettent de faire des économies d'échelle et de produire plus d'électricité, il est plus difficile de les mettre en place. A ce jour, il existe de nombreuses exigences réglementaires qui compliquent le fait de trouver un espace qui pourrait accueillir un grand parc éolien. **Les petits parcs éoliens ont aussi l'avantage de mieux s'intégrer, à la fois dans le paysage, mais aussi dans les réseaux électriques locaux.**

FAUX

« Le démantèlement n'est pas propre, le béton est laissé dans les sols. »

Les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont aujourd'hui parfaitement connues et encadrées par la loi. Celles-ci sont à la charge de l'entreprise exploitant le parc éolien. En aucun cas, le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire du terrain, de l'exploitant agricole de la parcelle ou de la commune. Depuis 2020, l'excavation de la totalité des fondations dans le cas d'éoliennes installées sur des terrains à vocation agricole est obligatoire. **Ainsi, l'éolien est aujourd'hui une technologie parfaitement réversible !**

Pour en savoir + et pour participer au lancement de la démarche de concertation, rendez-vous sur le site internet dédié au projet

projeteolien-dangeau-erg.fr

Yala CONCEIÇÃO HIVERNON
yconceicao@hivernon@erg.eu
07 86 50 54 09



Mathilde GONZALEZ
mathilde.gonzalez@demopolis-concertation.fr
07 85 63 85 66

